

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 22 JUILLET 2026

Présents : M. MOUTET, maire-président, Mme LOISON, M. LAPLACE, Mme COUDROY, M. CLEMENCEAU, Mme DARRIEUTORT, M. LARTIGUE, Mmes PERES, DOMBLIDES, adjoints, MM. MELIANDE, CHALARON, Mmes NARIOO, CAZALIS, LABARERE, M. GORMAND, Mmes LABAISSE, CORIC, DESTAINVILLE, MM. FONS, VICARD, BESSAUD, Mme ROUX, M. MORNAY, Mmes CARREZ, LAMAZERE DESTUGUES, MM. CRESSON, DELTEIL, BERGES, LAGAHE.

Absents avec pouvoir : MM. PERRIN (pouvoir à Mme LABARERE), PEDEDAUT (pouvoir à M. MELIANDE), POLLE (pouvoir à Mme COUDROY), Mme PIT (pouvoir à Mme LAMAZERE DESTUGUES)

Secrétaire de séance : Mme LOISON

26 – 135 - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRÈS DE L'ÉCOLE CALANDRETA

Rapport présenté par Madame LABAISSE, conseillère municipale :

Le maire expose que, conformément à l'article L. 442-8 du Code de l'Éducation, la commune est appelée à être représentée aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat.

Il convient dès lors de désigner un représentant de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 30 voix pour – 3 abstentions (Mmes PIT, LAMAZERE DESTUGUES, M. BERGES), désigne Véronique LABAISSE pour représenter la commune auprès de l'école Calandreta.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 22 juillet 2026
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**


Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez



Publiée le